

REPUBLIQUE-POPULAIRE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 78-301 du 27 Octobre 1978

Chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, de l'intérim du Camarade Isidore AMOISSOU, Ministre des Finances pour compter du 25 Octobre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU Le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié,
- VU Le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

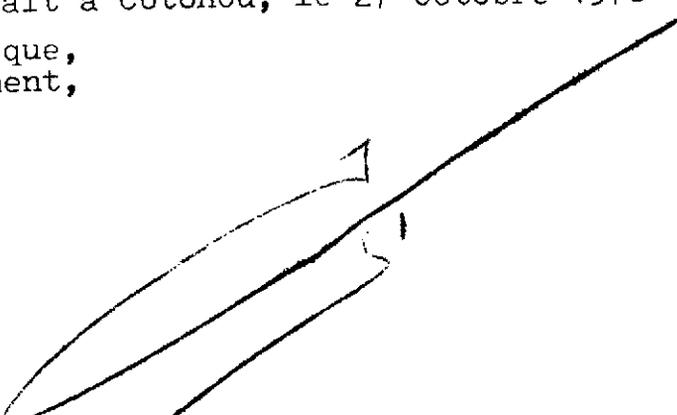
DECRETE :

Article 1er. Pour compter du 24 octobre 1978, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOISSOU.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Octobre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MISON-MF 6 Autres
Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.